



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medicaments

Question écrite n° 7636

Texte de la question

M Hubert Falco attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des pharmaciens qui devront subir les graves consequences financieres de la baisse de 2,87 p 100 du prix des medicaments remboursables. Cette mesure decidee unilateralement, sans concertation ni discussion avec les organisations representatives des pharmaciens touche particulierement les nombreuses petites officines, implantees en milieu rural, qui realisent l'essentiel de leur benefice sur la vente de medicaments delivres sur ordonnance. Il lui demande de bien vouloir ouvrir des negociations avec les organisations representatives des pharmaciens d'officine, afin que des mesures adaptees a la situation de ces petites officines puissent etre envisagees.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que trois groupes de travail, auxquels seront etroitement associes les representants de la profession, vont etre prochainement mis en place. Portant sur le mode de remuneration des pharmaciens, sur l'exercice professionnel, ainsi que sur la concurrence avec les autres circuits de distribution, ces groupes aborderont donc l'ensemble des problemes economiques et juridiques auxquels la pharmacie francaise est actuellement confrontee. A cette occasion, des mesures repondant aux preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire devraient etre envisagees.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7636

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3827